

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 3 JUILLET 2024
A 18 HEURES
A LA MAIRIE DE BESSEGES
“ Salle du Conseil Municipal ”

Étaient présents : MM Bernard PORTALES – Jacques MOLLE- MME Marie-Hélène MALBOS- M Gilbert BAPTISTE- M Rodolph PELLIER - MME Christine ROUX- M Claude VIGOUROUX- MME Anne-Marie BENAVENT- M René SANSONETTI- MME Martine DOMERGUE- MME Sylvie PESENTI- M Luc VAN DER HAEGHEN- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU-

Étaient absents excusés : MME Ghislaine MARC- M Claude ROUX- M Serge GRANGEON- MME Catherine STECKIW- MMES Audrey ROUDIL – Jennifer GUERIN – M Jérôme GIUNTA - MME Marie CARRE- M Jean GONZALEZ

Ont voté par procuration : M Serge GRANGEON- MME Marie CARRE- M Jean GONZALEZ

Secrétaire de séance : Mr Pascal MAILLET

Monsieur Jacques MOLLE, Adjoint au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Serge GRANGEON, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Monsieur Pascal MAILLET, Conseiller Municipal, indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Monsieur Jean GONZALEZ, Conseiller Municipal, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

Madame Marie-Louise RIEU, Conseillère Municipale, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame Marie CARRE, Conseillère Municipale, pour voter en son nom et place, et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 AVRIL 2023.

2°) DECISIONS MODIFICATIVES – SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité de membres présents, le conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées afin de permettre le financement des travaux de

démolition d'un bâtiment qui menace de s'écrouler au 8 rue GAMBETTA. Ces travaux n'étaient pas prévus au moment du vote du budget et se chiffrent à 360 000,00€ TTC.

3°) TARIFS 2025 – CENTRE DE VACANCES VACANCEZE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les tarifs 2025 du centre de vacances VACANCEZE qui sont revalorisés à hauteur de 5%.

4°) TARIFS 2025 – CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les tarifs 2025 du Camping Municipal de La Plaine qui sont revalorisés à hauteur de 5%.

5°) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE DE L'ARIEGE, DE L'AVEYRON, DU CANTAL, DE LA CORREZE, DU GARD, DU GERS, DE LA HAUTE-LOIRE, DES HAUTES-PYRENEES, DU LOT, DE LA LOZERE, DES PYRENEES ORIENTALES, DU TARN ET DU TARN ET GARONNE POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune de BESSEGES au groupement de commandes précité, approuve la convention constitutive du groupement de commandes, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune de BESSEGES.

6°) MAISON DE SANTE PLURI DISCIPLINAIRE – CESSION DE BAIL PROFESSIONNEL

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal agrée le bénéfice de la cession de bail professionnel par Madame Catherine DIDOU au profit de Madame Carine AUBINAIS, orthophoniste, à compter du 1^{er} juillet 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail professionnel et tous les actes nécessaires à cet effet.

7°) ACHAT DE L'IMMEUBLE SITUE AU 8 RUE GAMBETTA ET CADASTRE SECTION AC N°165

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du très mauvais état de l'immeuble situé au 8 rue GAMBETTA et cadastré Section AC N°165, qui a nécessité la prise en urgence d'un arrêté de péril pour interdire notamment toute occupation de l'immeuble dans l'attente de sa mise en sécurité.

Il ajoute que cet immeuble dépend de la succession de Monsieur Jean PELISSON, décédé le 26 décembre 2002 à BAGNOLS SUR CEZE. Cette succession est actuellement vacante et est donc représentée par le Service des Domaines ; lequel, par courrier du 21 mai 2024, a indiqué la possibilité pour la commune de se porter acquéreur de ce bien à l'euro symbolique afin de procéder ensuite à sa démolition.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le principe d'acquisition de l'immeuble situé au 8 rue GAMBETTA et cadastré Section AC N°165 et accepte son achat à l'euro symbolique au profit de la succession de Monsieur Jean PELISSON, gérée par le Service des Domaines.

8°) SAUR - RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des rapports annuels d'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement de la SAUR pour l'année 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

Monsieur Pascal MAILLET
Conseiller Municipal



